

Communauté de Communes des
Vallées de la Braye et de l'Anille
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Plan des annexes n°2 - 1/4
Commune : LAVARE

1 : 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 23 janvier 2025
approuvant les dispositions de la modification de droit commun
du PLUi

Fait à Saint-Calais,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE
20, Rue Saint Pierre
72020 SAINT-CALAIS

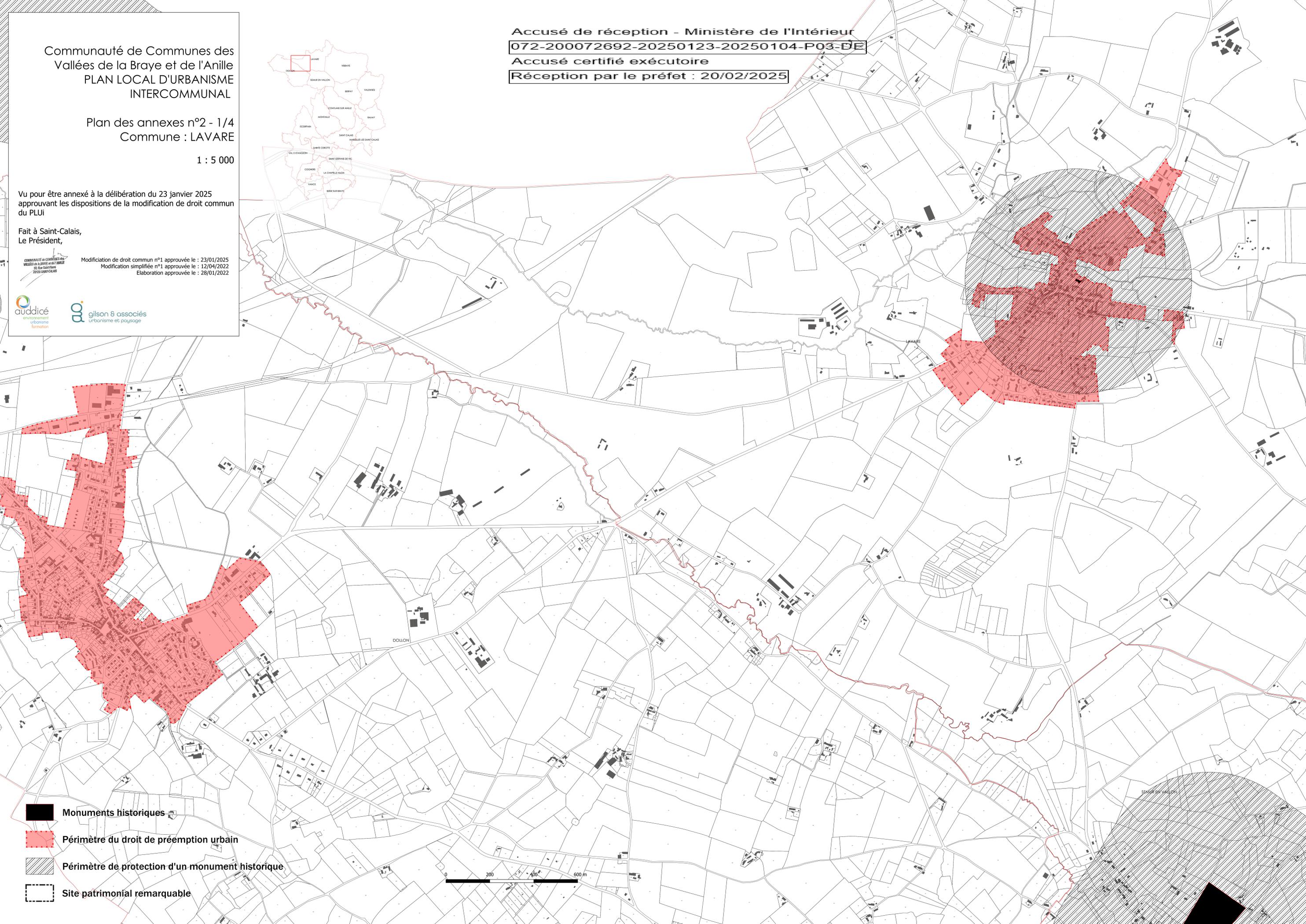
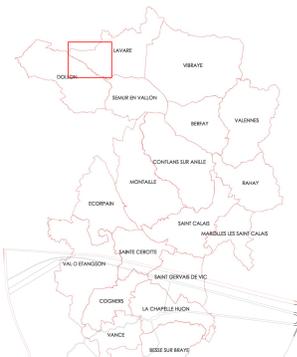
Modification de droit commun n°1 approuvée le : 23/01/2025
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12/04/2022
Elaboration approuvée le : 28/01/2022



auddicé
environnement
urbanisme
formation



gilson 8 associés
urbanisme et paysage



- Monuments historiques
- Périmètre du droit de préemption urbain
- ▨ Périmètre de protection d'un monument historique
- ⋯ Site patrimonial remarquable